



Ville de **PINCOURT**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 11 novembre 2008**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Absence motivée : monsieur le conseiller André D'Aragon

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

2008-11-362

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE NOVEMBRE 2008

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de novembre 2008.

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

Monsieur le Maire, Michel Kandyba, dépose son rapport sur la situation financière de la Ville de Pincourt en conformité avec l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

2008-11-363

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2008

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2008, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2008-11-364

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2008

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2008.



Ville de **PINCOURT**

- 2008-11-365 **SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES**
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'octobre 2008 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2008-11).
- 2008-11-366 **SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois d'octobre 2008 conformément au Règlement numéro 716.
- 2008-11-367 **SUJET: EMBAUCHE DE MONSIEUR HUGO ST-PIERRE À TITRE DE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES DE LA VILLE DE PINCOURT ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL**
- Considérant la recommandation du comité de sélection et la validation du contrat en commission administrative le 27 octobre 2008, il est
- PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser l'embauche de monsieur Hugo St-Pierre à titre de directeur des Ressources humaines de la Ville de Pincourt à compter du 17 novembre 2008.
- D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat des conditions de travail de monsieur St-Pierre.



Ville de **PINCOURT**

- 2008-11-368 **SUJET: PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE**
-
- PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- Que le rapport du maire sur la situation financière de la Ville soit publié dans le bulletin municipal Info-Pincourt, édition de décembre 2008.
-
- 2008-11-369 **SUJET: APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 110 DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 481 442,83 \$ POUR LA CONSTRUCTION DE LA CONDUITE MAÎTRESSE D'AQUEDUC TV-1 ET LES TRAVAUX CONNEXES À L'OUVRAGE ET POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX QUI Y SONT RELIÉS AINSI QUE LES FRAIS D'EMPRUNT TEMPORAIRE ET À LONG TERME**
-
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- Que la Ville de Pincourt approuve le règlement numéro 110 de la Régie de l'eau de l'Île Perrot (REIP) – Règlement décrétant un emprunt de 481 442,83 \$ pour la construction de la conduite maîtresse d'aqueduc TV-1 et les travaux connexes à l'ouvrage et pour la surveillance des travaux qui y sont reliés ainsi que les frais d'emprunt temporaire et à long terme, conditionnellement à l'approbation du prolongement de l'entente intermunicipale régissant la Régie de l'eau de l'Île Perrot (REIP) par le Ministère des Affaires municipales et des Régions.
- Que copie de cette résolution soit transmise à la Régie de l'eau de l'Île Perrot, à la Ville de Notre-Dame de l'Île-Perrot, à la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil ainsi qu'au Ministère des Affaires municipales et des Régions.
-
- 2008-11-370 **SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES**
-
- Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'octobre 2008 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.



Ville de **PINCOURT**

- 2008-11-371 SUJET: DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE EFFECTUÉES EN VERTU DU CHAPITRE XIII DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2006
- PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt du rapport des activités de la trésorière effectuées en vertu du Chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités pour l'exercice financier 2006, tel que déposé.
- 2008-11-372 SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:
- Commission administrative :
- 27 octobre 2008
- Commission de développement et de services aux citoyens :
- 6 octobre 2008
- Commission de sécurité publique : (aucun)
- Commission technique: (aucun)
- Comité consultatif d'urbanisme :
- 7 octobre 2008
- 2008-11-373 SUJET: DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE PINCOURT
- PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil de la Ville de Pincourt.



Ville de **PINCOURT**

2008-11-374

AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 666, TEL QU'AMENDÉ – COMPENSATION AUX MEMBRES DU CONSEIL POUR PERTE DE REVENUS

Madame la conseillère Marie-Andrée G. Laliberté annonce qu'un règlement pour amender le règlement numéro 666, tel qu'amendé, fixant la rémunération et l'allocation des dépenses des membres du conseil, afin de compenser les membres du conseil pour perte de revenus sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2008-11-375

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS - NOVEMBRE 2008

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer les décomptes progressifs et les factures d'honoraires professionnels suivants :

A) GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC.

Pour le projet GEN-2004-302, la somme de 2 074,92 \$ représentant la quote-part de la Ville de la facture du 22 octobre 2008 pour les travaux d'aménagement de la station de pompage sur le boulevard de l'Île.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 747.

B) GENIVAR SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Pour le projet GEN-2008-316 la somme de 794,96 \$ représentant le paiement de la facture n° 85793 pour les honoraires professionnels concernant le raccordement d'un puisard au coin de l'avenue Forest et de la rue de la Vallée.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-10-073.

C) DÉVELOPPEMENT VAM INC.

Pour le projet GEN-2005-300, la somme de 23 059,15 \$ représentant le paiement du certificat n° 5 pour le paiement partiel du décompte progressif n° 5 concernant les travaux de prolongement des services municipaux de l'avenue Forest et des frais incidents dans le cadre des travaux de la phase 3A du projet Sommet Boisé.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 767.



Ville de **PINCOURT**

D) ALI EXCAVATION INC.

Pour le projet TEC-08-020b, la somme de 154 477,43 \$ représentant le paiement du décompte progressif n° 2- acceptation provisoire pour les travaux de réfection de l'avenue Lussier, de la 7^e Avenue et d'une partie du boulevard Cardinal-Léger.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-10-527.

E) GENIVAR SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Pour le projet 08-020b la somme de 65 184,19 \$ représentant le paiement de la facture n° 85688 pour les honoraires professionnels concernant le projet de réfection de l'avenue Lussier, d'une partie de la 7^e Avenue et d'une partie du boulevard Cardinal-Léger.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-10-418.

F) INSPEC-SOL

Pour le projet 08-020b la somme de 16 081,36 \$ représentant le paiement de la facture n° 82357 pour les travaux de laboratoire de contrôle qualitatif des matériaux concernant le projet de réfection de l'avenue Lussier, d'une partie de la 7^e Avenue et d'une partie du boulevard Cardinal-Léger.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-10-527.

G) DÉVELOPPEMENT VAM INC.

Pour le projet GEN-2005-300, la somme de 80 224,34 \$ représentant la quote-part de la Ville dans le paiement du certificat n° 6 concernant les travaux supplémentaires dans le cadre des travaux de la phase 3A, B et C du projet Sommet Boisé.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 767.

2008-11-376

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉOLUTION N° 2008-10-352
« PAIEMENTS MENSUELS – OCTOBRE 2008 »

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution n° 2008-10-352 en changeant le montant de la première ligne du paragraphe B « 45 691,20 \$ » pour le montant « 49 533,70 \$ ».



Ville de **PINCOURT**

2008-11-377

SUJET: MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE COAGULANTS

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel;

Attendu que la Ville de Pincourt a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de coagulants (sulfate d'aluminium liquide et/ou sulfate ferrique liquide et /ou PASS 100);

Attendu que la proposition de l'Union des municipalités est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

Attendu que la Ville de Pincourt désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sulfate ferrique liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités; il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt (ci-après appelée la « Ville ») confie, à l'Union ses municipalités du Québec, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités et régies intermunicipales intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé de coagulants (sulfate ferrique liquide) nécessaires aux activités de la Ville.

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les quantités de coagulants (sulfate ferrique liquide) dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche technique d'inscription que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée chaque année.

Que pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville devra faire parvenir une résolution de son conseil à cet effet et ce, avant la date d'ouverture des soumissions suivant le dépôt de l'appel d'offres annuel.

Que la Ville reconnaît que l'Union des municipalités du Québec recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et est inscrit dans le cahier des charges lors de l'appel d'offres.



Ville de **PINCOURT**

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

2008-11-378

SUJET: RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES VOIES PUBLIQUES MUNICIPALES POUR LA 3^E ANNÉE – SAISON 2008-2009 – EXP-06-04

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le renouvellement du contrat pour le déneigement des voies publiques municipales (EXP-06-04) pour la 3^e année, soit la saison 2008-2009, avec le fournisseur « Pavage d'Amour inc. » en révisant le kilométrage de l'article 9.5.1 à 67.97 kilomètres au même prix unitaire de 2 750 \$ / km pour un montant de 210 983,12 \$, toutes taxes incluses, pour la saison 2008-2009.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-330-00-521.

2008-11-379

SUJET: OCTROI DE CONTRAT POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU SYSTÈME DE VENTILATION DE L'HÔTEL DE VILLE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour le réaménagement du système de ventilation de l'hôtel de ville à la compagnie ThermoCyr inc. pour un montant de 5 700 \$, taxes en sus.

Que cette dépense soit imputée au poste 22-100-20-723.

2008-11-380

SUJET: INSTALLATION D'UN PANNEAU « ARRÊT » À L'INTERSECTION DE LA RUE RENAISSANCE ET DES CHARDONNETS DANS LE PROJET RENAISSANCE - PHASE 1

Considérant la recommandation des Services d'urgence et de sécurité incendie et l'approbation de la Commission de Sécurité publique, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'installation, dans le projet « Renaissance » phase 1, d'un panneau « Arrêt » sur la rue Renaissance à l'intersection de la rue des Chardonnerets, direction Nord.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.



Ville de **PINCOURT**

2008-11-381 SUJET: MAJORATION DES TAUX HORAIRES POUR LES SERVICES D'URGENCE ET DE SÉCURITÉ INCENDIE

Considérant l'approbation de la Commission de sécurité publique du 10 novembre 2008, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la majoration des taux horaires pour les Services d'urgence et de sécurité publique de la façon suivante :

- de 30 \$ à 31,50 \$ pour la 1^{ère} heure;
- de 20 \$ à 21 \$ pour la 2^e heure;
- de 25 \$ à 26,25 \$ pour la pratique;
- de 12 \$ à 12,60 \$ pour le temps de caserne;
- de 10 \$ à 10,50 \$ pour le temps de formation;
- de 2 900 \$ à 4 000 \$ annuellement pour les lieutenants;
- de 3 900 \$ à 5 000 \$ annuellement pour le directeur-adjoint;
- une prime de garde de 100 \$ par fin de semaine pour les officiers.

Que cette majoration entre en vigueur le 1^{er} décembre 2008.

2008-11-382 SUJET: RÉTROACTIVITÉ SUR LES TAUX HORAIRES DE L'ÉCHELLE SALARIALE DES POMPIERS VOLONTAIRES

Considérant l'approbation de la Commission de sécurité publique du 10 novembre 2008, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une rétroactivité de 2.5% sur les taux horaires de l'échelle salariale des pompiers volontaires couvrant la période du 1^{er} décembre 2007 au 30 novembre 2008.

2008-11-383 SUJET: DÉROGATION MINEURE – 311, RUE RENAISSANCE (LOT 3 418 160)

Considérant que toutes les exigences prévues par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le Règlement numéro 616 ont été observées, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie de la résolution.



Ville de **PINCOURT**

Que la marge latérale droite applicable à une piscine hors-terre de 1,5 mètre soit réduite à 1,43 mètre au 311, rue Renaissance.

2008-11-384

SUJET: ACCORD DE PARTICIPATION AU PROJET PILOTE DE CINÉMOMÈTRES PHOTOGRAPHIQUES (RADARS PHOTOS)

Considérant la résolution numéro 2008-10-334 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Pincourt en séance régulière le 15 octobre 2008;

Considérant l'approbation du Ministère des transports de modifier le projet d'entente selon les propositions soumises par la direction générale de la Ville de Pincourt le 28 octobre 2008;

Considérant que la Ville maintient cependant son questionnement sur la pertinence de l'installation à cet endroit en regard des divers chantiers qui perturberont la circulation dans ce tronçon pendant la durée du projet pilote, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et la greffière, madame Nicole Drouin, ou, en son absence, l'assistante greffière, madame Danielle Carbonneau, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, les ententes nécessaires à l'installation d'un cinémomètre photographique (radar photo) sur la route 20 entre le boulevard Cardinal-Léger et le boulevard de l'Île, telles que modifiées suivant les propositions soumises par la direction générale de la Ville de Pincourt le 28 octobre 2008.

2008-11-385

SUJET: ENGAGEMENT DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AU PROJET DE COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU BEL ÂGE DE PINCOURT

Considérant les représentations effectuées auprès du conseil municipal de la Ville de Pincourt par le comité de la Coopérative de solidarité du Bel Âge de Pincourt;

Considérant que la Coopérative de solidarité du Bel Âge de Pincourt désire réaliser un projet de logements à l'intérieur du programme de logement communautaire « Programme AccèsLogis Québec » (volet 2) mis en œuvre par la Société d'habitation du Québec (SHQ), il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ



Ville de **PINCOURT**

Que la Ville de Pincourt consent à participer financièrement pour un montant équivalant à quinze pour cent (15%) du coût total de réalisation admissible reconnu par la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour le projet de logement social de 80 à 85 logements. Cette participation financière sera payable à l'engagement définitif du projet par la SHQ;

Que la Ville de Pincourt s'engage à assumer dix pour cent (10%) du coût du Supplément au loyer de cinquante pour cent (50%) de l'ensemble du projet et ce, pour une période de cinq (5) ans.

2008-11-386

SUJET: MANDAT À LA FIRME AQUA-DATA POUR LA PRÉPARATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME FIMR POUR LE PROJET DE MÉTHODOLOGIE POUR SUIVI PÉRIODIQUE D'INDICATEURS DE QUALITÉ D'EAU PENDANT ET/OU APRÈS LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'AQUEDUC AFIN DE PRÉVENIR L'ÉTENDUE DES PROBLÈMES D'EAU JAUNE ET/OU ROUILLÉE

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder à la firme Aqua-Data un mandat pour la préparation et la transmission, au Ministère des Affaires municipales et des Régions, d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme FIMR pour le projet de méthodologie pour suivi périodique d'indicateurs de qualité d'eau pendant et/ou après les travaux d'entretien du réseau d'aqueduc afin de prévenir l'étendue des problèmes d'eau jaune et/ou eau rouillée.

D'autoriser à cette fin une dépense au montant de 340 \$, taxes en sus, à même le poste budgétaire 02-413-00-526.

2008-11-387

SUJET: APPROBATION DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME FIMR ET ENGAGEMENT À ASSUMER LES DÉPENSES INHÉRENTES AU PROJET DE MÉTHODOLOGIE POUR SUIVI PÉRIODIQUE D'INDICATEURS DE QUALITÉ D'EAU PENDANT ET/OU APRÈS LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'AQUEDUC AFIN DE PRÉVENIR L'ÉTENDUE DES PROBLÈMES D'EAU JAUNE ET/OU ROUILLÉE

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt autorise le dépôt, par son mandataire la firme Aqua-Data, d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme FIMR et s'engage à assumer les dépenses inhérentes au projet de méthodologie pour suivi périodique d'indicateurs de qualité d'eau pendant et/ou après les travaux d'entretien du réseau d'aqueduc afin de prévenir l'étendue des problèmes d'eau jaune et/ou rouillée.



Ville de **PINCOURT**

Que copie de cette résolution soit transmise au député du comté de Vaudreuil, monsieur Yvon Marcoux.

2008-11-388

SUJET : CONVALESCENCE DE MONSIEUR ANDRÉ D'ARAGON / APPUI DES MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De transmettre à monsieur André D'Aragon l'appui des membres du conseil dans ses efforts pour recouvrer la santé le plus rapidement possible.

De lui souhaiter que sa convalescence soit de courte durée et qu'il revienne très bientôt avec la vigueur et l'entrain qui le caractérisent.

2008-11-389

SUJET : PROLONGATION DU MANDAT DE MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ D'ARAGON – ARTICLE 317 DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De décréter que le défaut éventuel de monsieur le conseiller André D'Aragon d'assister aux séances du conseil pour une période excédant 90 jours n'entraînera pas la fin de son mandat puisque son absence est due à un motif sérieux et hors de son contrôle ne causant aucun préjudice aux citoyens de son district, le tout selon les dispositions permises au troisième alinéa de l'article 317 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 10 et s'est terminée à 21 h 14.



Ville de **PINCOURT**

2008-11-390

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2008

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 21 h 15, de lever la séance du 11 novembre 2008.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE